

# FILIERE LÉGUMES

# PLAN FILIÈRE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Mars 2021- Décembre 2023



## LES MESURES

### Plan de financement

Le Plan filière Auvergne-Rhône-Alpes est le moyen de financer des projets individuels comme collectifs émanant du Plan Stratégique de la filière légumes.

Le plan de filière maraichage tient compte de la volonté régionale du renforcement de la résilience des exploitations et s'inscrit pleinement dans les objectifs d'atténuation et de lutte contre le changement climatique.



#### 1. Structurer la filière

- 1.1. Accompagner la structuration de la filière
- 1.2. Elaborer un projet territorial pour la filière légumes
- 1.3. Développer le conseil technique collectif
- 1.4. Gérer le Plan filière légumes

#### 2. Sécuriser les entreprises

- 2.1. Protéger les cultures face aux aléas climatiques et sanitaires
- 2.2. Moderniser les équipements de désherbage pour préserver l'environnement
- 2.3. Moderniser le dispositif d'irrigation pour mieux gérer l'eau
- 2.4. Investir dans des bâtiments de stockage pour être reconnu sur sa qualité de produit
- 2.5. Expérimenter et transmettre des techniques innovantes

#### 3. Pérenniser la filière

- 3.1. Développer la stratégie d'entreprise et ses pratiques
- 3.2. Communiquer auprès des consommateurs
- 3.3. Aménager les locaux communs pour pérenniser son entreprise

## Que retrouve-t-on dans le plan filière ?

Le plan filière a été négocié auprès du Conseil Régional pour aider les acteurs de la filière à réaliser leurs projets. Il vous guide sur différentes mesures déjà existantes ou spécialement créées pour la filière légumes. Ces financements sont soit régionales soit nationales FAM ou européennes FEADER.

Certaines mesures concernent de l'**investissement** et d'autres du **fonctionnement**.

L'objectif est d'obtenir une filière en développement, dynamique et pérenne qui s'appuie sur des démarches collectives. Ce livret présente les mesures phares. Adressez-vous aux groupements de votre territoire pour avoir tous les détails.



## De l'accompagnement en région

L'objectif est de soutenir la structuration de groupement pour avoir la connaissance des territoires et professionnaliser les acteurs de la filière avec une démarche collective.

Le conseil collectif sera aidé pour permettre la meilleure offre de service et augmenter les échanges entre les structures d'accompagnement.



## Développer la production dans tous les territoires

Le plan filière encourage le développement de la filière dans les territoires les moins pourvus. Une aide est accordée pour structurer un projet territorial de filière légumes. Ainsi les besoins en terme de consommation seront en adéquation avec la production, la transformation et le conditionnement des productions.

## Déposer un projet sur une mesure FEADER

Les informations de dépôt de dossier sont sur : <https://www.europe-en-auvergnernhonealpes.eu>

Le dépôt de dossier pourra se faire toute l'année avec des devis **non signés**. Les travaux pourront être engagés après la confirmation que le dossier a bien été reçu par les organismes instructeurs. Cependant, vous saurez que votre dossier est éligible aux aides après le ou les commissions. Le projet pourra être engagé mais non soutenu par l'aide demandée. Les devis :

- Pour des projets inférieurs à 3 000€ HT, le porteur de projet ne devra présenter qu'un seul devis.
- Pour des projets compris entre 3 000€ HT et 90 000€ HT, le porteur de projet doit présenter 2 devis.
- Pour des projets supérieurs à 90 000€ HT, le porteur de projet doit présenter 3 devis.

## Protéger et développer ses productions grâce à des tunnels ou des serres



L'objectif est de sécuriser les productions en développant ou en modernisant les abris et leurs aménagements spécifiques.

La mesure concerne le FEADER. Les modalités sont spécifiques aux territoires Auvergne ou Rhône-Alpes.

Elle concerne la construction de tunnel, de serre ou de multichapelle, ainsi que les équipements liés aux abris : filet d'ombrage, insecte-proof, ordinateur climatique, motorisation des ouvrants ...

Mesure 4.1.4 : Auvergne de 25% à 70% d'aide

Mesure 5.10 : Rhône-Alpes de 60% à 80% d'aide.

## Moderniser les équipements de désherbage mécanique

Pour respecter l'environnement et améliorer les conditions de travail plusieurs mesures existent sur le FEADER en collectif ou en individuel.

Mesures 4.1.2 ou 4.1.3 en Auvergne avec entre 20% et 50% d'aide

Mesures 4.13 ou 4.14 en Rhône-Alpes avec entre 40% et 70% d'aide

## Gérer l'utilisation de l'eau

Le partage de l'eau est l'enjeu des prochaines années. Sans eau pas de légume, la gérer au mieux est l'un des objectifs de ce plan. Des mesures départementales, nationales et européennes existent pour moderniser les systèmes.

- Conseil départemental de Savoie Mont Blanc

- Plan de relance

- Mesures FEADER 4.15 en Rhône-Alpes et 4.15 en Auvergne



## Des bâtiments pour conserver la qualité de produit

Conserver les qualités organoleptiques et nutritionnelles des productions permet d'améliorer et de conserver les rapports avec la clientèle.

Des mesures européennes existent pour investir ou rénover les bâtiments de stockage : 4.21 pour Rhône-Alpes et 4.2.2 pour Auvergne

## Le mot du Président du Comité Légumes

Aurélien RATTON

Le comité légumes a permis de rassembler l'ensemble des acteurs de la production de légumes. Le plan filière émane des besoins des différents territoires. Le développement de la production est l'un des enjeux de la filière. Le Conseil Régional Auvergne-Rhône le favorise grâce à ce plan qui permet d'actionner des leviers d'installation et d'évolution pour toutes les exploitations. L'objectif de ce premier plan est aussi d'ajuster les discussions en fonction des besoins.



## Plan filière

**Comité de filière légumes :**

<https://chambreregionaleagri.wixsite.com/legumesaura>

**Chambre Régionale d'Agriculture Auvergne-Rhône-Alpes :**

<https://aura.chambres-agriculture.fr/notre-agriculture/agriculture-en-auvergne-rhone-alpes/filieres-vegetales/>

## Contacts

Emilie LERAY

Animatrice Comité de filière légumes

[emilie.leray@aura.chambagri.fr](mailto:emilie.leray@aura.chambagri.fr)

Avec le soutien de :

